



## Retour sur la réunion « dialogue social » du 22

février

Tous les points de l'ordre du jour ont été inscrits par la CGT.

Présent-es : la présidence, la DRH et son adjoint, cinq élu-es CGT et six élu-es CFDT.

**NBI** : Nouvelle Bonification Indiciaire (des points d'indice supplémentaires perçus mensuellement) sera représentée pour l'ajout d'une (nouvelle) fonction et « toilettage » de certaines fonctions - 1650 points au total pour l'établissement – une liste qui évolue régulièrement – Cartographie réalisée en 2017 et semble t'il réévaluée en 2021.

**Position CGT** : nous demandons la prise en compte des collègues qui ont des technicités particulières et pas seulement axées sur de l'encadrement. Les collègues de catégorie B et C peuvent aussi prétendre à la NBI. La DRH acquiesce. Nous en jugerons prochainement.

**Primes dérogatoires** : appelées désormais « prime pour fonctions particulières »

**Positions CGT** : ces primes doivent être rendues publiques : critères, fonctions, arrêtés.

Nous rappelons qu'il s'agit d'argent public, nous ne souhaitons pas obtenir les décisions portant sur le détail de ces primes à la CADA ou au tribunal administratif comme par le passé. Visiblement à leur création il y en avait 14, aujourd'hui 17 personnes en bénéficieraient

**Il pleut toujours où c'est mouillé** : Nous constatons que certains « super » collègues cumulent

TOUT : NBI – primes – promotions en cascades -

Réponse de la direction : il y aura plus de transparence sur ces primes, la nouvelle présidence s'y est engagée. Mais nous avons besoin de ces primes pour « fidéliser les cadres ».

**CGT** : ces primes ne sont pas obligatoires

**Rémunération des vacataires** :

Nous rappelons la récente décision du conseil d'état.

DRH : les vacataires sont payé-s mensuellement sur service fait – mais avec décalage sur 2 mois. Nous faisons au mieux pour accélérer le processus avec la dématérialisation.

**CGT** : la loi est claire et doit s'appliquer : vous devez prendre en compte la grande précarité des vacataires, nous proposons à partir du contrat d'établir un échancier mensuel de versement avec un état de situation semestriel. Ce qui est pratiqué dans de nombreux établissements.

Réponse de la direction : nous y réfléchissons

**Recrutements internes** : nous constatons que plusieurs postes vacants ont été pourvus par des personnes extérieures à l'établissement, alors que des collègues CROUS de l'ENS ont postulé sans avoir eu la chance de passer des entretiens. Nous rappelons que les fonctionnaires du ministère de l'enseignement supérieur sont régis par des statuts (visiblement ce constat n'était pas partagé par la CFDT) et avant de faire appel à des personnes extérieures (venant certainement du secteur privé) on pourrait recevoir les personnes connues et travaillant à l'ENS depuis de nombreuses années et qui ont largement démontré leurs compétences. Nous ne comprenons pas la démarche. Nous demandons que les candidat-

es intra-muros soient (à minima) reçu-es, surtout quand il s'agit de collègues connus dont le professionnalisme n'est plus à prouver. Nous rappelons qu'il s'agissait de postes de catégories C et B.

**Promotions** : les candidat.es aux listes d'aptitude vont recevoir une réponse prochainement  
Un bilan des promotions sera fait avec de nouvelles lignes en juillet 24.

**Ordinateurs pour doctorants** :

La CGT demande qu'un recensement soit fait afin de vérifier que chaque doctorant-e de l'ENS ait bien un ordinateur payé par l'ENS (il s'agit d'un OUTIL DE TRAVAIL OBLIGATOIRE)

La direction répond qu'il s'agit d'un budget conséquent !!

CGT : Si on achète 300 ordinateurs (chiffre approximatif) à 1000€ par ordinateur, cela coûterait 300000€ (sur la durée de la thèse : 3 ou 4 ans)

Pour comparer (même si tous les crédits ne sont pas fongibles) : c'est une somme très inférieure aux primes « dérogatoires »... (estimées à 280000€ PAR AN). C'est une question de choix politique ?!

Réponse de la direction : oui c'est bien un choix, nous allons étudier la question avec les laboratoires de l'Ecole.

Décharges des élu.s pour améliorer leurs conditions de travail : pour les enseignants-chercheurs un groupe de travail analyse les possibilités. Nous avons proposé que la reconnaissance du travail des élu-es se fasse au plus près des spécificités des différentes catégories du personnel.

CGT rappelle que le temps passé dans toutes les instances ou en préparation doit être comptabilisé et pris en compte, car il s'agit bien de temps de travail. Siéger sérieusement dans une instance, reste un travail considérable (lire les documents, les analyser, faire des synthèses, rendre compte, défendre les sujets...)

Biatss : il faut veiller à ce que les chefs de service allègent les collègues du temps passé en instance

Doctorants : une éventuelle prolongation de leur contrat de doctorat semble être possible.

Etudiants : le travail sera fait pour mieux valoriser l'engagement étudiant dans les crédits ECTS et les cursus.

**Bilan de la réunion : nous avons pu exprimer toutes nos positions et nos divergences dans un climat serein et d'écoute réciproque avec la Direction !**

Nous restons à votre disposition pour faire remonter d'autres points lors des prochaines réunions :

- CSA le 5 mars 2024 ;
- Dialogue social le 21 mars 2024 ;
- Formation spécialisée santé, sécurité, conditions de travail le 29 mars 2024 en présence de l'Inspectrice santé et sécurité au travail.

Vos élu.es CGT